

AVIS DE CONVOCATIION

AVIS est par les présentes donné qu'une **séance extraordinaire** du conseil d'arrondissement est convoquée par le maire de l'arrondissement, M. Russell Copeman, pour être tenue au 5160, boul. Décarie, bureau 600 à Montréal, le jeudi **26 février 2015 à 12 h 45**, et qu'il y sera pris en considération les sujets énumérés à l'ordre du jour ci-joint :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 février 2015 à 12 h 45 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de commentaires du maire et des conseillers.

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions et de demandes du public.

10.05 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions des membres du conseil.

10.06 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs et du greffe

Correspondance.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1145265073

Autoriser une dépense maximale de 9 000 \$ (taxes incluses) pour la participation de conseillers de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (à déterminer), à titre de représentants de l'arrondissement de CDN-NDG, au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités 2015 qui se déroulera à Edmonton en Alberta du 5 au 8 juin 2015.

70 – Autres sujets

70.01 Varia

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1152703001

Soumission d'une proposition pour les fêtes du 375^e anniversaire de Montréal dans le cadre de l'appel de projet lancé auprès des arrondissements.

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), ne peut être pris en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, sauf si tous les membres du conseil sont alors présents et y consentent.

DONNÉ À MONTRÉAL ce 23 février 2015.

Original signé

Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1145265073

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 9 000 \$ (taxes incluses) pour la participation de conseillers de l'arrondissement de Côte-des- Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (à déterminer), à titre de représentants de l'arrondissement de CDN-NDG, au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités 2015 qui se déroulera à Edmonton, Alberta du 5 au 8 juin 2015.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense maximale de 9 000 \$ (taxes incluses) pour la participation de conseillers de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (à déterminer), à titre de représentants de l'arrondissement de CDN-NDG, au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités 2015 qui se déroulera à Edmonton, Alberta du 5 au 8 juin 2015.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2015-02-20 13:28

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1145265073**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 9 000 \$ (taxes incluses) pour la participation de conseillers de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (à déterminer), à titre de représentants de l'arrondissement de CDN-NDG, au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités 2015 qui se déroulera à Edmonton, Alberta du 5 au 8 juin 2015.

CONTENU

CONTEXTE

Autoriser une dépense maximale de 9 000 \$ (taxes incluses) pour la participation de conseillers de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (à déterminer), à titre de représentants de l'arrondissement de CDN-NDG, au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités 2015 qui se déroulera à Edmonton, Alberta du 5 au 8 juin 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le Congrès se déroulera au Shaw Conference Centre à Edmonton, en Alberta, du 5 au 8 juin 2015.

JUSTIFICATION

Le congrès annuel et l'exposition municipale de la FCM aide les dirigeants municipaux à puiser dans un vaste réseau de ressources, de politiques et de stratégies. Qu'il s'agisse de séminaires, d'ateliers ou de séances plénières, quiconque s'intéresse au secteur municipal bénéficiera en participant au plus important événement municipal du Canada.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Diego Andres MARTINEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon PROVOST
Chargée de secrétariat

Tél : 514-872-4863
Télécop. : 514-868-3327

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-10

Aki TCHITACOV
directeur de cabinet en arrondissement

Tél : 514-868-3523
Télécop. : 514-868-3327

Dossier # : 1145265073

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 9 000 \$ (taxes incluses) pour la participation de conseillers de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (à déterminer), à titre de représentants de l'arrondissement de CDN-NDG, au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités 2015 qui se déroulera à Edmonton, Alberta du 5 au 8 juin 2015.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Ce dossier vise à autoriser une dépense maximale de 9 000 \$ (taxes incluses) pour la participation des représentants de l'arrondissement au congrès de la Fédération canadienne des municipalités du 5 au 8 juin 2015.

La dépense sera imputée au budget des élus après avoir effectué le virement indiqué:

PROVENANCE	2015
2406.0010000.300714.01101.54304.0.0.0	
Entité : AF - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce Centre de responsabilité : CDN - Soutien aux élus locaux Activité : Conseil et soutien aux instances politiques Objet : Hon.Prof. - Administration et informatique	9 000,00 \$
Total de la disponibilité	9 000,00 \$

IMPUTATION	2015
2406.0010000.300714.01101.53801.014023.0.0.0	
Entité : AF - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce Centre de responsabilité : CDN - Soutien aux élus locaux Activité : Conseil et soutien aux instances politiques Objet : Publicité, commun. et frais de représentation Sous-objet : Participation à un congrès	9 000,00 \$
Total de la disponibilité	9 000,00 \$

Les crédits seront réservés par une demande d'achat.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diego Andres MARTINEZ
Conseillère en Gestion de Ressources
financières

Tél : 514-868-3814

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-18

Denis GENDRON
Directeur

Tél : 514-868-3644

Division : Direction des services
administratifs et du greffe



Dossier # : 1152703001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Soumission d'une proposition pour les fêtes du 375e anniversaire de Montréal dans le cadre de l'appel de projet lancé auprès des arrondissements

IL EST RECOMMANDÉ, dans le cadre des fêtes du 375e anniversaire de Montréal :
De soumettre au Service de la concertation des arrondissements pour approbation par le Comité exécutif, la proposition de projet d'Arboretum .

Signé par Denis GENDRON **Le** 2015-02-23 11:02

Signataire :

Denis GENDRON

Directeur
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs
et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1152703001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Soumission d'une proposition pour les fêtes du 375e anniversaire de Montréal dans le cadre de l'appel de projet lancé auprès des arrondissements

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des préparatifs entourant le 375^e anniversaire de Montréal, la Ville de Montréal désire s'assurer que ces célébrations laisseront des traces durables dans tous les quartiers de Montréal. Une somme de 15 millions de dollars est réservée au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 pour la réalisation, par les arrondissements, de projets à l'échelle locale.

Les arrondissements ont jusqu'au 2 mars 2015 pour déposer au Service de la concertation des arrondissements (SCA) une proposition de projet. Le SCA procédera à l'analyse des projets reçus. En fonction du budget disponible et de la pertinence, dans le cadre du 375^e anniversaire, le SCA fera des recommandations au Comité exécutif qui prendra la décision finale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0135 Adopter un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 15 000 000 \$ pour financer des projets d'immobilisation réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal. (1144631008)

DESCRIPTION

Le 16 décembre dernier, tous les arrondissements ont été invités à soumettre une proposition locale pour souligner le 375e anniversaire de la fondation de Montréal. La date initiale pour soumettre une proposition était le 30 janvier. Cette échéance a été déplacée au 2 mars. La Direction de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce a sollicité l'ensemble des experts de ses services pour élaborer une liste de projets qui rencontrent la liste des critères d'admissibilité.

Critères d'admissibilité :

- Un projet par arrondissement peut être soumis;
- Seuls les projets d'immobilisation sont acceptés;
- La contribution demandée doit être d'un maximum d'un million de dollars. Dans le cas où les projets déposés dépasseraient 15 millions de dollars, les montants octroyés pourraient être revus à la baisse.
- Le projet doit être un legs symbolique du point de vue historique ou patrimonial, rassembleur et durable;
- Le projet présenté ne peut pas déjà être financé par un programme d'investissement existant. Par contre, le legs du 375^e anniversaire pourrait venir bonifier un projet existant (ou prévu) par l'ajout d'une œuvre d'art, par exemple;
- À terme, le budget de fonctionnement pour maintenir le projet devra être financé par l'arrondissement.

Le projet qui sera sélectionné doit représenter un legs tangible pour les citoyens de Montréal. Également, son caractère rassembleur et sa capacité à générer de la fierté dans la communauté locale doivent clairement être établis. Étant donné que 2017 est l'occasion de célébrer l'anniversaire de Montréal, le projet doit mettre en valeur l'histoire ou le patrimoine montréalais.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a une riche histoire et chacun des projets soumis est accompagné d'une fiche explicative qui détaille sa symbolique, son caractère rassembleur et sa capacité à générer de la fierté au sein de la communauté locale. Suite à la décision du Conseil d'arrondissement, le texte de la proposition retenu pourra être bonifié sur la base de recherches plus approfondies.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement provient d'une somme de 15 millions prévue au programme triennal d'immobilisations

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin de l'appel de projets: 2 mars 2015

Approbation par le Comité exécutif des projets retenus: 25 mars 2015

Confirmation des projets choisis et début des travaux: à partir avril 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis BRUNET
Cadre sur mandat

Tél : 872-1569
Télécop. : 868-5050

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-23

Stephane P PLANTE
Directeur d'arrondissement

Tél : 514 872-6339
Télécop. :

Dossier # : 1152703001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Objet :	Soumission d'une proposition pour les fêtes du 375e anniversaire de Montréal dans le cadre de l'appel de projet lancé auprès des arrondissements



[375e - Proposition arboretum inter-quartier_final.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis BRUNET
Cadre sur mandat

Tél : 872-1569
Télécop. : 868-5050

Formulaire de proposition de projet d'immobilisation dans le cadre du 375^e anniversaire

1. Arrondissement :

Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

2. Description du projet :

Aménager un arboretum qui permet de découvrir la végétation indigène à l'arrivée des Européens avec identification d'espèces identitaires à chacun des quartiers de l'arrondissement en lien avec les différentes étapes de la colonisation.

« Un arboretum a bien des choses en commun avec une cathédrale. Il est l'œuvre de la foi, du temps et du talent de ceux qui le créent, l'embellissent, et le préservent. Il sert à la réflexion, à la découverte, au réconfort de ceux et celles qui viennent s'y recueillir, s'y renouveler. » - Frédéric Back

Le présent projet a pour but d'élaborer un projet tangible et rassembleur dans le cadre des célébrations du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal. Ce projet tient à mettre l'accent sur les arbres de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce. Nous nous donnons l'objectif de doter l'arrondissement d'un programme environnemental et éducatif qui célèbre sa forêt urbaine. Ce projet débutera avec la plantation d'environ cent cinquante nouveaux arbres dans les cinq districts électoraux de l'arrondissement. Ces arbres représenteront les essences qui ont marqué le paysage et le caractère patrimonial de l'arrondissement. Les nouvelles plantations seront reliées par la création d'un circuit éducatif à travers divers espaces publics de l'arrondissement qui servira à mettre en valeur des arbres vénérables de l'arrondissement.

3. Emplacement :

L'arboretum serait planté dans cinq parcs répartis dans chacun des quartiers de l'arrondissement. Des portails symboliques identifieraient chacune des parties de parc aménagées à cette fin et des panneaux informatifs renseigneraient sur les espèces et leur contribution à l'Histoire. Des bornes d'identification réparties entre les parcs visés viendront créer un réseau pédestre qui invitera le promeneur à découvrir l'ensemble de l'arboretum.

NOM DU PARC CIBLÉ DANS CADRE DU PROJET DE PLANTATION	DISTRICT
Jean-Brillant	Côte-des-Neiges
Marie-Gérin-Lajoie	Côte-des-Neiges
Dunkerque	Darlington
Kent	Darlington
Van Horne	Snowdon
Winnie et Nelson Mandela	Snowdon
Notre-Dame-de-Grâce	Notre-Dame-de-Grâce
Somerled	Notre-Dame-de-Grâce
Benny	Notre-Dame-de-Grâce
Coffee	Loyola
Gilbert-Layton	Loyola

4. Coût total estimé du projet :

1 000 000 \$

5. Somme demandée dans le cadre du 375^e anniversaire :

1 000 000 \$

6. Expliquer la symbolique du projet dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal.

Le projet symbolise l'aspect naturel et de villégiature qui a caractérisé les secteurs de Côte-des-Neiges ainsi que Notre-Dame-de-Grâce. À l'époque du début du développement de Montréal on retrouvait des auberges et un club de chasse (Montreal Hunt Club) dans le village de Côte-des-Neiges et à l'époque où Montréal était la capitale du Canada, le gouverneur loua la Villa Monk pour se reposer dans un lieu champêtre à l'écart de la ville.

Nous souhaitons bonifier le réseau de parcs et d'espaces verts de l'arrondissement en soulignant l'importance de l'arbre, ses bienfaits pour l'environnement et la richesse qu'il apporte à notre communauté depuis le début de l'histoire de Montréal. Un des objectifs du projet consiste à créer un musée vivant en développant un circuit éducatif. Le présent projet vise un programme culturel pour informer le public sur notre patrimoine arboricole à l'aide de panneaux et fiches informatifs. Ces panneaux permettront aux usagers de suivre un parcours autoguidé ou serviront comme matériel didactique pour la communauté. Ils seront installés dans nos parcs tout près des arbres existants et des nouvelles collections d'arbres que nous planterons lors du 375^e de Montréal.

Nous anticipons également la sauvegarde d'emplacements dans nos parcs, pour privilégier la plantation de nouveaux arbres et l'établissement des arboretums de petite échelle. Nous voulons profiter du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal, ainsi que du 15^e anniversaire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, pour créer des endroits destinés à la découverte de nos arbres. Nous inviterons les citoyens et les visiteurs à découvrir nos arbres, connaître leurs caractéristiques et apprécier leur valeur intégrale.

7. En quoi le projet est-il rassembleur et crée-t-il un sentiment de fierté?

En accord avec la déclaration d'arrondissement santé de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, un projet d'arboretum souligne la contribution des arbres à la qualité de l'air et au combat des îlots de chaleur urbain.

Le logo de l'arrondissement s'inspire des arbres et de la montagne et une partie significative de l'arrondissement a été classée Site patrimonial pour ses valeurs paysagères et naturelles. La protection des arbres et l'éducation à leur égard font partie des valeurs importantes aux yeux de nos citoyens.

Ce projet nous permettra de réaliser plusieurs initiatives pour célébrer l'arbre et faire participer la communauté. Nous proposons les actions suivantes pour mettre en valeur les diverses collections d'arbres de l'arrondissement :

- Réhabiliter le boisé du parc Marie-Gérin-Lajoie afin de restaurer le caractère forestier du site et assurer sa longévité ;
- Réhabiliter des emplacements, dans nos parcs, autour des arbres remarquables et de grande valeur écologique, afin de promouvoir leur protection ainsi que la pérennité de notre forêt urbaine. L'arrondissement a identifié environ 35 arbres publics dans les espaces verts qui pourraient bénéficier de cette initiative ;
- Adopter un règlement sur la protection des arbres remarquables de l'arrondissement ;
- Impliquer les citoyens dans la recherche d'un nom symbolique pour distinguer chaque arbre remarquable de l'arrondissement ;
- Organiser des plantations protocolaires dans les parcs de chaque district électoral ;
- Effectuer une plantation commémorative dans chaque district pour souligner une personne ou un événement qui a marqué le quartier d'une façon positive. L'arrondissement pourrait accepter des candidatures

provenant des citoyens ;

- Désigner un arbre emblématique de l'arrondissement ;
- Créer des sculptures provenant du bois urbain avec la collaboration des artistes locaux. Installation des sculptures dans les espaces publics ;
- Aménager des sentiers pédestres écologiques dans les parcs et les espaces verts visés par le projet ;
- Mettre en place des outils éducatifs en ligne et un répertoire numérisé des arbres remarquables de l'arrondissement.

NOM DU PARC CIBLÉ DANS CADRE DU PROJET DE PROTECTION D'ARBRES REMARQUABLES	DISTRICT
Jean-Brillant	Côte-des-Neiges
Romeo-Charrette	Darlington
Kent	Darlington
Mackenzie-King	Snowdon
Van Horne	Snowdon
Macdonald	Snowdon
Winnie et Nelson Mandela	Snowdon
Somerled	Notre-Dame-de-Grâce
William-Hurst	Loyola
Trenholme	Loyola
Gilbert-Layton	Loyola

L'AN FOR

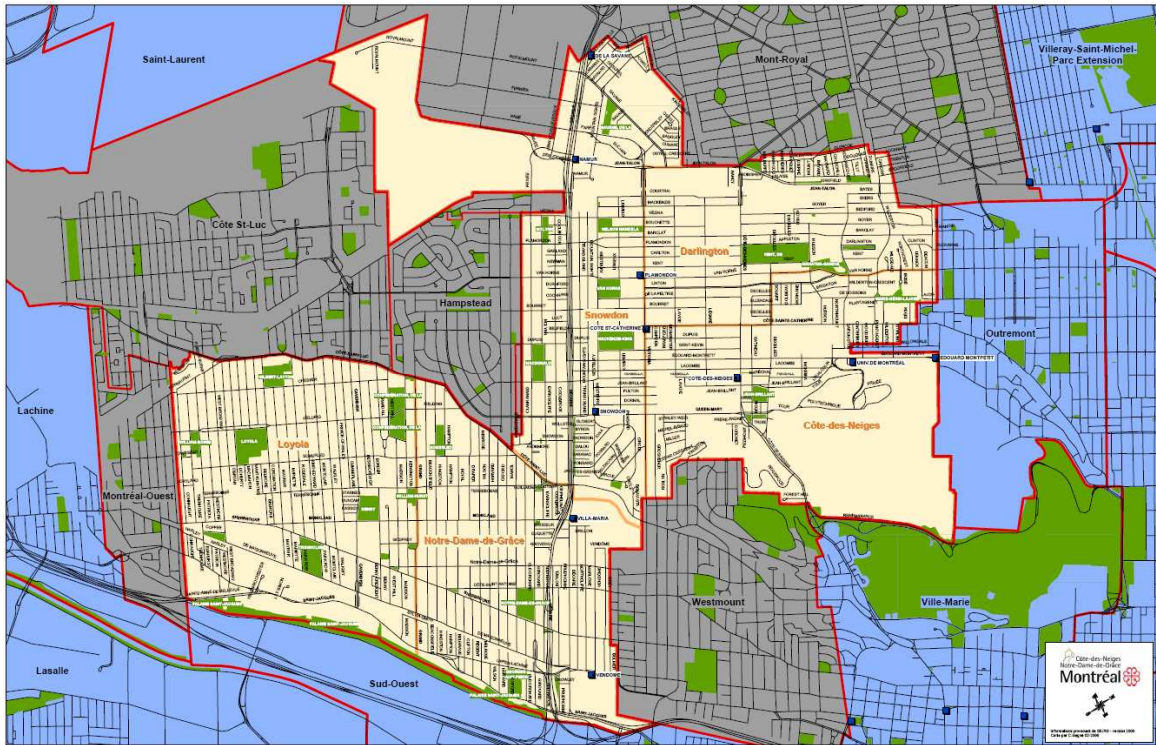
8. Comment le projet fait-il référence au patrimoine montréalais ou à l'histoire de la communauté?

L'arboretum nous ramènera aux espèces indigènes et nous permettra de mieux connaître le milieu que nos ancêtres ont apprivoisé.

L'importance de la qualité de l'air a été un facteur déterminant à la fin du XIXe siècle qui a amené de nombreuses institutions du savoir (Université de Montréal, Collège Notre-Dame, Collège Jean-de-Brébeuf) à planifier un déménagement sur le flanc nord du mont Royal, à une époque où le charbon était utilisé comme combustible pour le chauffage, pour faire fonctionner les équipements industriels et pour mouvoir les bateaux.

9. Le projet sera-t-il fait en collaboration avec des partenaires du milieu, des organismes communautaires ou des gens d'affaires?

L'arrondissement pourrait travailler conjointement avec l'organisme SOVERDI sur ce projet



Parc Notre-Dame-de-Grâce, 1938
Source : Bibliothèque et archives nationales du Québec,
Photographe : Conrad Poirier



Chemin de la Côte-des-Neiges 1859
Source : Musée McCord, Archives de William Notman